

Résultats de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

Année 2008



 Atteinte d'une hépatite A,
Eva est reconnue "travailleur handicapé".

INTRODUCTION

L'accord de branche 2006-2010 Croix-Rouge Française – FEHAP – Snasea est le quatrième renouvellement d'une démarche initiée en 1991. Cette démarche, propre au champ sanitaire, social et médico-social sans but lucratif s'inscrit dans l'application de la loi du 10 juillet 1987, relative à l'emploi des travailleurs handicapés, modifiée par la loi de février 2005. Il est conclu entre les trois entités sus nommées et les cinq organisations syndicales suivantes : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO.

Les principes généraux qui animent cet engagement sont entre autres :

- la transformation de l'obligation « législative » d'emploi des travailleurs handicapés en une obligation de résultats en termes d'emplois supplémentaires,
- l'engagement des entreprises ou établissements à conduire des politiques actives d'emploi des travailleurs handicapés,
- la mise en œuvre d'actions mesurables dont la pérennisation des emplois en CDI,
- l'adaptation des mesures et financements aux besoins des employeurs et salariés couverts par l'accord.

L'accord inclut naturellement les quatre plans prévus par la loi, à savoir l'embauche en milieu ordinaire de travail, la professionnalisation, l'adaptation aux mutations économiques et le maintien dans l'entreprise. Mais, en complément, deux programmes supplémentaires sont mis en œuvre, l'un portant sur le travail adapté et l'autre sur le maintien dans l'entreprise des personnes salariées déclarées inaptes ou des salariés dont le handicap s'aggrave.

L'association OETH est chargée de mettre en œuvre cet accord auprès des 6904 établissements et 9791 travailleurs handicapés concernés.

Ce rapport annuel vous présente la situation des établissements au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et des financements accordés par OETH. Ce document sera complété par des statistiques locales (départements et régions) disponibles à la fin de l'année 2009 sur notre site internet (www.oeth.org).

Au fil des pages, vous découvrirez des éléments positifs qui sont la traduction de la politique active d'emploi qui est menée dans les établissements mais aussi des points qui appellent notre vigilance pour l'avenir :

- la stagnation du taux d'obligation moyenne
- l'âge des travailleurs handicapés, dont la moyenne s'accroît.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

L'équipe d'OETH

L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

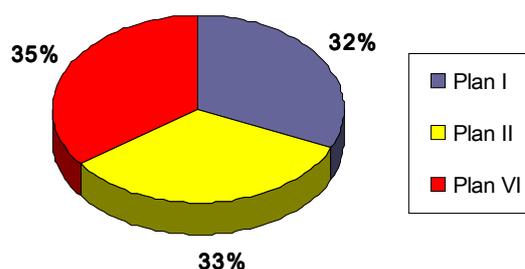
et

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE BRANCHE

Le Comité Paritaire, garant du dispositif de l'accord de branche, suit et contrôle la mise en œuvre de cet accord pour permettre aux établissements et services de remplir leur obligation d'emploi. En 2008, il a tenu 9 réunions au cours desquelles il a traité 1099 dossiers (concernant 1062 travailleurs handicapés) de prise en charge financière :

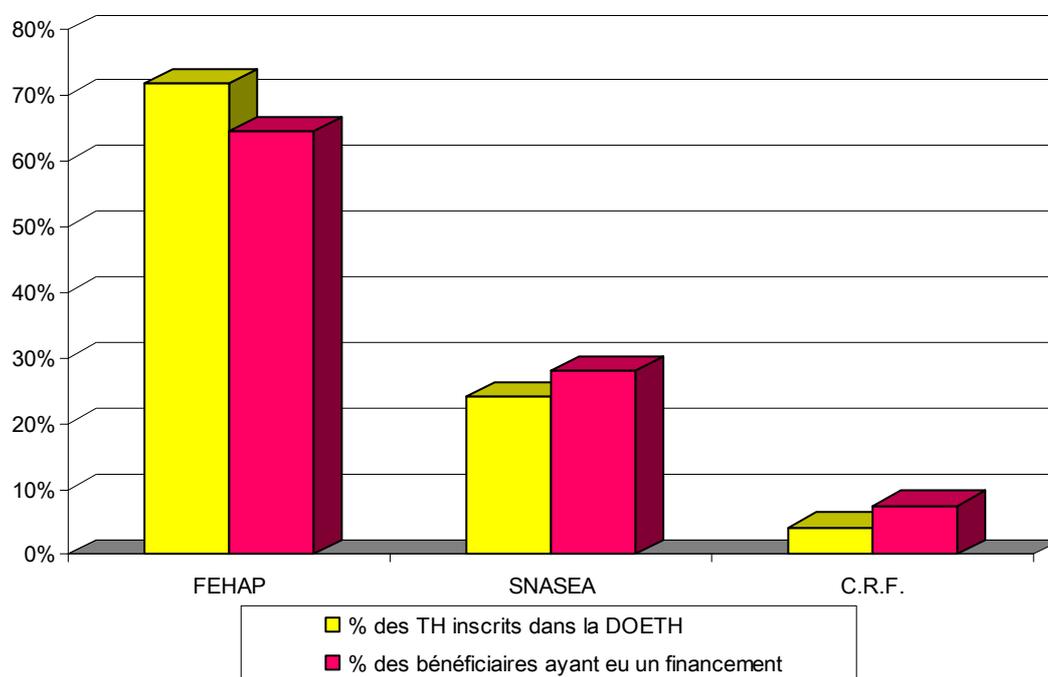
Nature du financement	Année 2008		Réalisé au 30/11/2009	
	Nbre de dossiers	Montants accordés	Nbre de dossiers	Montants accordés
Bilan évaluation	56	118 309,43 €	125	302 395,37 €
Embauches				
Contrat à durée indéterminée	266	1 428 285,00 €	203	1 078 770,00 €
Contrat à durée déterminée (y compris CAE et CAV)	259	514 800,00 €	233	492 340,00 €
Insertion (prime salarié)	24	18 100,00 €	3	2 400,00 €
Formation				
Contrat de professionnalisation et d'apprentissage	63	2 038 524,74 €	91	3 268 975,92 €
Formation CAE et CAV	45	65 417,44 €	30	40 625,78 €
Stage de découverte et de sensibilisation	1	500,00 €	6	3 000,00 €
Stage et formation	9	76 381,50 €	9	37 550,08 €
Maintien à l'emploi				
Aménagement des postes de travail	124	367 337,18 €	125	459 320,07 €
Prévention	65	467 147,36 €	76	312 913,13 €
Reconnaissance de travailleur handicapé	144	872 674,20 €	292	1 439 127,40 €
Reconversion professionnelle	43	589 844,66 €	61	1 598 015,70 €
Total	1 099	6 557 321,51 €	1 254	9 035 433,45 €

Répartition des financements 2008 par Plan



Plan I : incitation à l'embauche – Plan II : formation – Plan VI : maintien dans l'emploi.

Répartition des TH et des financements accordés par organisme en 2008



La formation :

En 2008, l'Association OETH a financé 164 173 heures de formation pour un montant de 4 735 181 €.

La contribution :

L'association assure la collecte et la gestion des contributions dont le montant s'élève à 8 863 625 € pour 2008 (contributions perçues en 2009 au titre de 2008). La répartition par organisme est la suivante :

- ▶ FEHAP : 5 175 371 €
- ▶ Snasea : 2 957 192 €
- ▶ Croix-Rouge Française : 731 062 €

L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

RÉSULTATS CONSOLIDÉS C.R.F. / FEHAP / Snasea

Le nombre d'établissements et services répertoriés en 2008 est de 6 904. Parmi eux, on compte 32 associations, représentant 434 établissements, qui ont opté pour la péréquation (déclaration unique par association regroupant les données de l'ensemble de leurs établissements).

D'autre part, en application des règles définissant l'obligation de déclarer en fonction de l'autonomie de gestion par rapport au siège, 1452 établissements ont fait 383 déclarations globales.

Les statistiques portent donc sur 4 847 dossiers exploités représentant la situation de 6 318 établissements :

Consolidé au 31/12/2008	Ets 20 salariés et +		Total Ets 20 sal. et +	Ets - de 20 salariés	TOTAL général
	Non redevable de la contrib.	Redevable de la contrib.			
Nombre de Dossiers	1 446	1 144	2 590	2 257	4 847
Effectif d'assujettissement (ETP)	114 993	101 070	216 063	20 903	236 966
Nbre de Travailleurs Handicapés	6 967	2 329	9 296	495	9 791
Unités TH bénéficiaires	6 829,01	2 290,97	9 119,98	494,08	9 614,06
Unités Contrats de fournitures	477,10	272,89	749,99	92,70	842,69
Stage	2,49	1,17	3,66	0,00	3,66
Total Unités bénéficiaires	7 308,60	2 565,03	9 873,63	586,78	10 460,41
Nbre d'unités versement	-	2 315,83	-	-	-
Taux d'obligation moyenne	6,36%	2,54%	4,57%	2,81%	4,41%
CDI	6 225	2 199	8 424	401	8 825
CDD	742	130	872	94	966

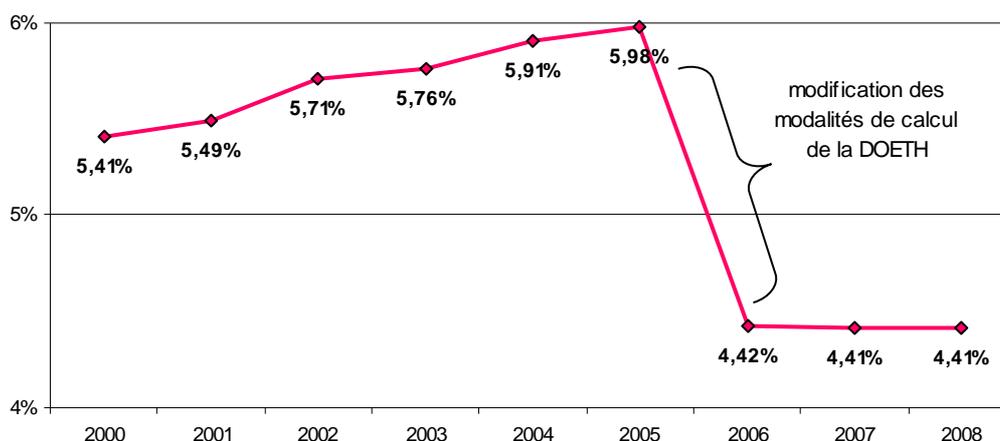
Le taux d'obligation moyenne est obtenu en divisant le total des unités bénéficiaires (unités TH + unités contrat + unités stage) par l'effectif d'assujettissement.

► 53% des établissements (2590) sont assujettis (au moins 20 salariés) : 56% ne sont pas redevables de la contribution et 44% sont redevables de la contribution. Le taux d'obligation moyenne atteint par les établissements assujettis est de 4,57%, stable par rapport à 2007.

► 47% des établissements (2257) sont non assujettis (moins de 20 salariés). Leur taux d'obligation moyenne est 2,81%, en hausse de 0,02 point par rapport à 2007.

- ▶ **le taux d'obligation moyenne consolidée est, comme en 2007, de 4,41%.** L'augmentation des effectifs (+ 3,36%) par rapport à 2007, s'est accompagnée de l'augmentation du nombre des unités bénéficiaires (+ 3,33%) correspondant à une augmentation du nombre de travailleurs handicapés (+ 3,46%).
- ▶ 533 établissements assujettis (21%) n'emploient pas de travailleurs handicapés. Ils étaient 560 en 2007.

Évolution du taux d'obligation moyenne consolidé



On constate qu'après avoir connu une progression régulière depuis 2000 pour atteindre près de 6% en 2005, le taux d'obligation moyenne consolidé fléchi en 2006 (modifications de la loi) et se stabilise à 4,41%.

Nature des contrats et solde des travailleurs handicapés :

Bénéficiaires	CDI	CDD	Total
au 31/12/2007	8 432	1 040	9 472
au 31/12/2008	8 825	966	9 791
Solde	+ 393	-74	+ 319

Le solde pertinent est celui des CDI : on a donc un solde net de +393 CDI par rapport à 2007. Ce solde correspond à la différence entre le flux d'entrée (+1763 CDI) et le flux de sortie (-1370 CDI).

Le flux de sortie de CDI (bénéficiaires partis des établissements, salariés n'étant plus bénéficiaires de la loi, bénéficiaires d'établissements démissionnaires ou n'ayant pas répondu, bénéficiaires ayant changé de nature de contrat) :

- les 1370 CDI sortis en 2008 représentent un peu plus de 16% des CDI présents en 2007.

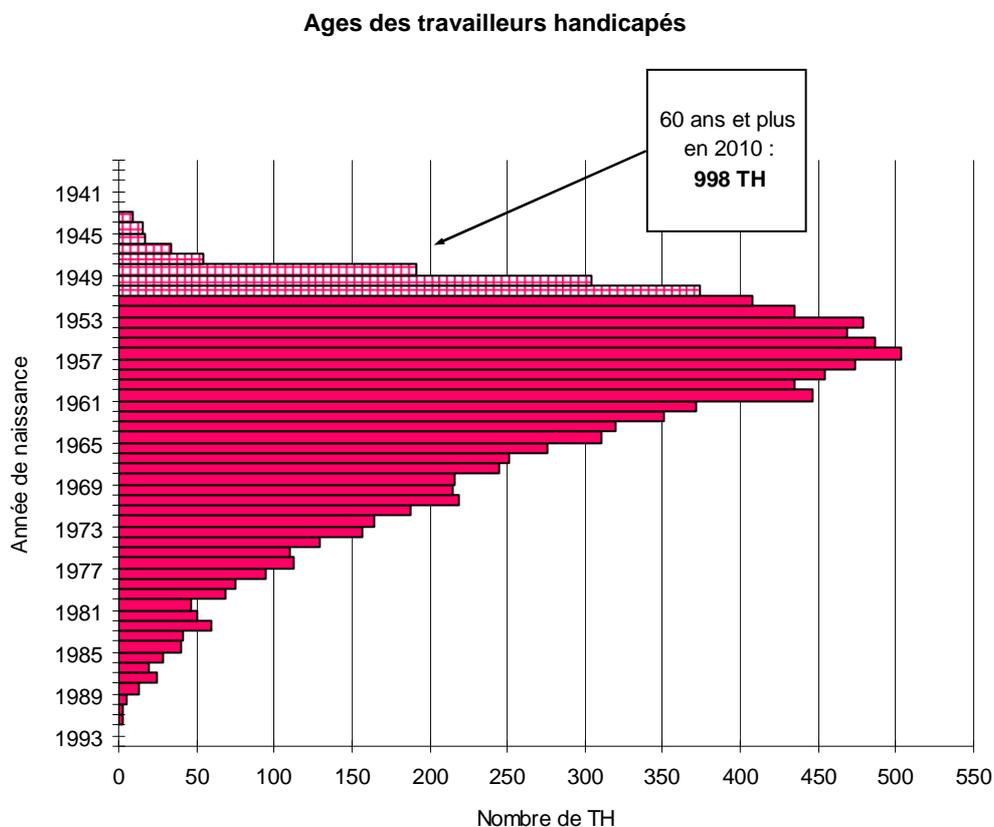
- plus de 45% (582) des CDI sortis en 2008 avaient au moins 55 ans (320 de 55 à 59 ans et 262 de 60 ans et +) contre 48% en 2006.

Le flux d'entrée de CDI (embauches, salariés déjà présents devenant bénéficiaires de la loi, bénéficiaires d'établissements ayant adhéré en 2008, bénéficiaires ayant changé de nature de contrat) :

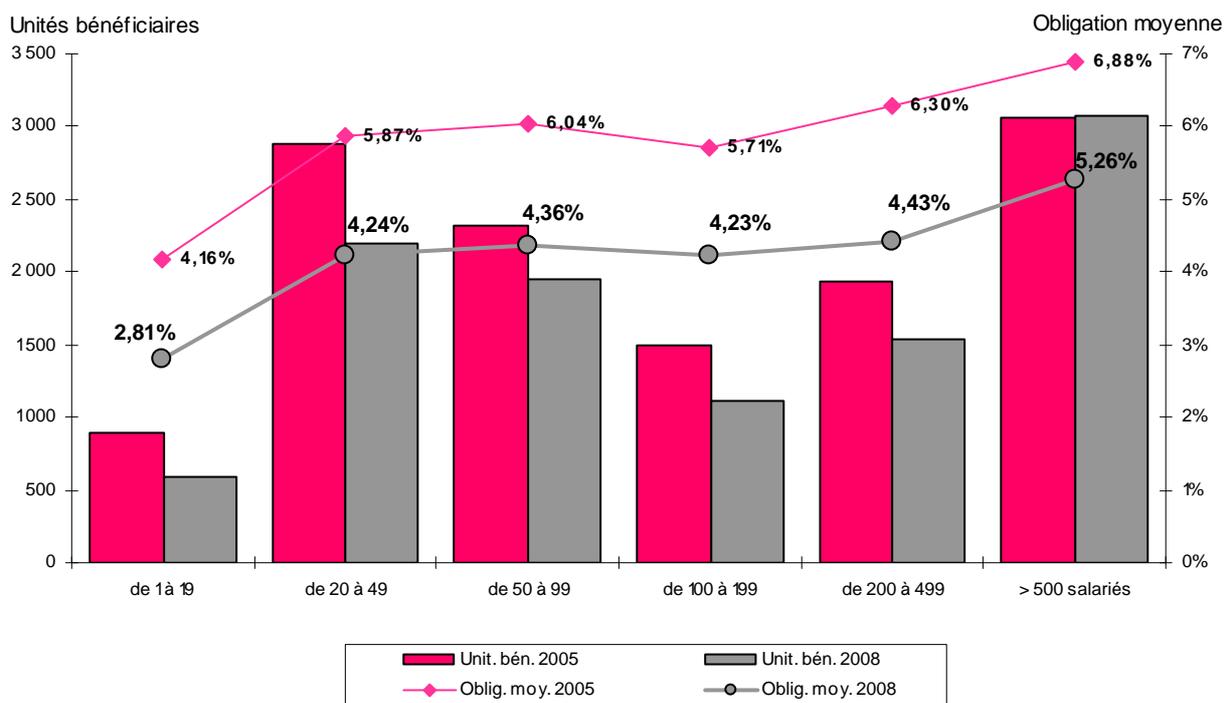
- le flux d'entrée est supérieur à celui de 2007 (+1641).
- les embauches sont stables et représentent près de 10% des entrées en CDI (169).

L'âge des travailleurs handicapés :

- ▶ l'âge moyen est de 47,5 ans (47,2 en 2007).
- ▶ seulement près de 2% des bénéficiaires ont moins de 26 ans ; ce sont principalement des travailleurs ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH).
- ▶ 43% des bénéficiaires ont plus de 50 ans.
- ▶ le groupe des "invalides, mutilés de guerre et assimilés" est le plus âgé avec 65% d'entre eux qui ont plus de 50 ans.
- ▶ 62% des "accidentés du travail" ont plus de 50 ans contre seulement 37% des travailleurs qui ont la RQTH qui est le groupe le plus jeune.



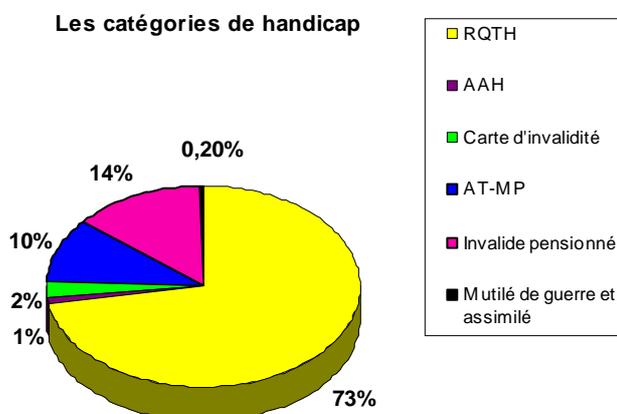
Le taux d'obligation moyenne par taille d'établissement :



Le taux d'obligation moyenne consolidé est stable par rapport à 2007. Il est en diminution pour les établissements de 50 à 499 salariés et principalement pour les établissements de 100 à 199 salariés (- 0,10 point par rapport à 2007).

Ce sont les établissements de plus de 200 salariés qui affichent les meilleurs résultats avec un taux d'obligation moyenne supérieur au taux global consolidé de 4,41% et plus particulièrement les établissements de 500 salariés et plus (5,26%) dont le taux est en augmentation de 0,02 point par rapport à 2007.

Les travailleurs handicapés par catégories de handicap :



- ▶ 72% des travailleurs handicapés ont une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

- ▶ les accidentés du travail et les invalides, mutilés de guerre et assimilés représentent respectivement 10% et 14% des travailleurs handicapés, proportions stables par rapport à 2007.
- ▶ Les deux nouvelles catégories, titulaire de l'allocation adulte handicapé et titulaire de la carte d'invalidité, ne représentent que 3% des travailleurs handicapés.

Les travailleurs handicapés par emploi :

NOMENCLATURE DES PROFESSIONS	Nbre de TH	%
Chef d'Entreprise	34	0,35%
Professeurs, Professions Scientifiques	112	1,14%
Professions de l'Information, des Arts et des Spectacles	6	0,06%
Cadres Administratifs et Commerciaux	115	1,17%
Ingénieurs et Cadres Techniques	20	0,20%
Cadres, Prof. Intell. Sup.	287	2,93%
Instituteurs et Assimilés	112	1,14%
Professions Intermédiaires de la Santé et du Travail Social	2 044	20,88%
Clergé, Religieux	1	0,01%
Professions Intermédiaires Administratives et Commerciales	156	1,59%
Techniciens (sauf techniciens administratifs et commerciaux)	45	0,46%
Contremaîtres, Agents de maîtrise	38	0,39%
Professions Intermédiaires	2 396	24,47%
Agts service ; Aides-Soigts ; Assist. méd. ; Auxil. Puéric. ; AMP ; Amb.	3 571	36,47%
Agents de surveillance	157	1,60%
Employés Administratifs	1 508	15,40%
Personnels des services directs aux particuliers	712	7,27%
Employés	5 948	60,75%
Ouvriers qualifiés (type industriel)	64	0,65%
Ouvriers qualifiés (type artisanal)	636	6,50%
Chauffeurs	88	0,90%
Agents qualifiés manutention, magasinage, transport	28	0,29%
Ouvriers non qualifiés (type industriel)	86	0,88%
Ouvriers non qualifiés (type artisanal)	253	2,58%
Ouvriers agricoles	5	0,05%
Ouvriers	1 160	11,85%
TOTAL GENERAL	9 791	100,00%

- ▶ près de 61% des bénéficiaires occupent des emplois du groupe "employés" ; les "cadres et professions intermédiaires" représentant 27% des emplois et les "ouvriers" 12%.

► cette répartition est stable depuis 2000.

Le taux d'obligation moyenne dans les régions :

Régions	Oblig. moy. 2007	Oblig. moy. 2008	Variation 07/08
Alsace	4,19%	3,94%	-0,25
Aquitaine	4,62%	5,04%	+0,42
Auvergne	4,43%	4,40%	-0,03
Bourgogne	4,57%	4,57%	+0,00
Bretagne	5,77%	5,54%	-0,23
Centre	3,89%	3,75%	-0,14
Champagne-Ardenne	5,40%	5,37%	-0,03
Franche-Comté	5,98%	5,43%	-0,55
Languedoc-Roussillon	5,35%	5,50%	+0,15
Limousin	4,19%	4,25%	+0,06
Lorraine	4,92%	4,74%	-0,18

Régions	Oblig. moy. 2007	Oblig. moy. 2008	Variation 07/08
Midi-Pyrénées	5,09%	4,97%	-0,12
Nord-Pas-de-Calais	4,70%	4,87%	+0,17
Basse-Normandie	4,71%	4,86%	+0,15
Haute-Normandie	4,36%	4,04%	-0,32
Ile-de-France	3,44%	3,41%	-0,03
Pays-de-Loire	3,91%	3,89%	-0,02
Picardie	3,76%	4,29%	+0,53
Poitou-Charentes	4,09%	4,10%	+0,01
P A C A	4,08%	4,06%	-0,02
Rhône-Alpes	4,96%	5,03%	+0,07
Outre-mer	2,84%	2,89%	+0,05